



PRÉFET DE LA CREUSE

Guéret, le 4 février 2017

Communiqué de presse

LA VIGILANCE JAUNE « VENT VIOLENT »

La tempête Leiv a traversé la Creuse dans la matinée de ce samedi 4 février 2017.

L'intensité du vent a diminué et la vigilance Orange pour « vent violent » a pris fin en début d'après-midi.

Toutefois, en raison de rafales susceptibles d'atteindre les 90 km/h, la Creuse demeure en situation d'alerte météo de niveau jaune. L'accalmie n'est attendue que dans la journée de dimanche.

Les services de la Prefecture, les forces de l'ordre, les pompiers et les agents des opérateurs d'énergie restent mobilisés et sur le terrain.

Aussi, le Préfet de la Creuse appelle chacun à la plus grande prudence, et recommande aux automobilistes et aux usagers, de respecter les consignes suivantes :

Les vents violents peuvent provoquer les conséquences suivantes :

- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées
- Des branches d'arbre risquent de se rompre
- Les véhicules peuvent être déportés sur la chaussée
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière
- Des dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Le préfet recommande à chacun d'adopter les comportements suivants :

- Limiter ses déplacements. Limiter sa vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent
- Ne pas se promener en forêt. En ville, être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- Ne pas intervenir sur les toitures et ni toucher, en aucun cas, à des fils électriques tombés au sol.
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Site de Météo France : www.meteofrance.com